

Nos réf. : Etudes/fd.gpd.pr.fm.sa/25.20
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
urbanisme@gard.cci.fr

Monsieur Jean Denat
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Libération et du 8 mai 1945
30600 Vauvert

Nîmes, le 26 mai 2025

Objet :
Règlement local de publicité

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 4 mars 2025 concernant l'élaboration du Règlement Local de Publicité de Vauvert.

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Par les différentes actions impulsées et notamment par la mise en place du programme « Petites Villes de Demain », la commune de Vauvert a démontré sa volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en confortant ses activités économiques.

Même si cela peut paraître contraignant pour certaines entreprises, un Règlement Local de Publicité adapté au territoire permet de régir les affichages et donc de maintenir un paysage urbain attractif et qualitatif.

Aussi, afin de faciliter sa mise en œuvre et son appropriation du RLP, la poursuite de l'information et de l'accompagnement des établissements concernés est nécessaire. À ce titre, nous vous rappelons que les services de la CCI se tiennent à votre disposition pour œuvrer collectivement en ce sens.

Enfin, l'intérêt général des entreprises de Vauvert étant favorisé, **la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable au projet de Règlement Local de Publicité de Vauvert.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien Dorocq
Président par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Dorocq', written over a large, light-colored oval shape.